



Mise sous tutelle, succession et liquidation

Par fred777, le 28/06/2012 à 11:23

Bonjour à tous,

La grande cousine d'une amie est décédée il y a maintenant 1 an 1/2.

Le notaire chargé de liquidé la succession est injoignable ou refuse de répondre.

Je précise que cette personne n'avait d'autre famille que sa petite cousine.

Incidemment, mon amie a appris qu'un légataire universel avait été désigné, et qu'avant le décès de cette grande cousine, elle avait fait l'objet d'une mise sous tutelle (sans que mon amie, pourtant seule famille, n'est été informé de la mesure).

Cette mise sous tutelle avait été demandé par l'épouse du médecin du de cujus, qui s'est sensiblement rapproché de la grande cousine qui disposait d'un patrimoine (comptes bancaires, assurance-vie et autres placements). Il ne semble pas y avoir de patrimoine immobilier.

L'épouse du médecin s'est fait nommé tuteur de la cousine, puis apparemment légataire universel.

Quels sont les moyens de connaître l'état d'avancement de la succession ?
Pourquoi, mon amie n'a pas été informé de la mise sous tutelle ?

Tout ceci sent la captation d'héritage ! Quels sont les moyens d'action de mon amie ?

Merci d'avance.

Cordialement,